



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, LE HOUEZEC Romy, LE TOHIC Morgane, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUD Nathalie (pouvoir à ROSELIER Pascal), MARZIN Mikaël (pouvoir à JOUANNIC Anne), BOURALY Monique (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE FICHER Yoann (pouvoir à Franck LORIC), LORIC Emilie (pouvoir à LE TOQUIN Stéphanie), PUISSANT Séverine (pouvoir à RIQUELME Jean-Pierre)

Absent.es excusé.es : Monsieur MOISDON Gabin

Absent.es : Monsieur DENIS David

Le Conseil municipal a désigné Madame LE HOUEZEC Romy en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 16

Votants : 24

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2024

Délibération n°2024_29_08_01

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Le procès-verbal du 26 juillet 2024 est soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2024, joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 03 septembre 2024

Le Maire,
Pascal ROSELIER

